

Avis au lecteur : Le présent document est une codification administrative incluant les modifications réglementaires. Elle n'a aucune valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission dans cette version ne pourra être opposable à la Ville de Chambly.

Dernière mise à jour le 11 mai 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CHAMBLY

CODIFICATION ADMINISTRATIVE DU RÈGLEMENT 2006-1040

Règlement citant les bâtiments municipaux sis au 56, avenue Martel, 1, place de la Mairie et 1500, avenue Bourgogne « Monuments historiques » conformément à la *Loi sur les biens culturels* afin d'ajouter des dispositions concernant la citation d'éléments intérieurs du 1500, avenue Bourgogne

ATTENDU l'importance que la Ville accorde à son centre administratif et communautaire du 56, rue Martel et à l'ensemble institutionnel formé par la Mairie de Chambly sise au 1, place de la Mairie et l'ancienne caserne de pompiers sise au 1500, avenue Bourgogne quant à leur valeur patrimoniale exceptionnelle et dont la conservation présente un intérêt public;

ATTENDU QUE la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4) permet au conseil municipal citer tout ou partie d'un monument historique situé dans son territoire;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 25 septembre 2006 concernant la citation comme « Monuments historiques » des bâtiments municipaux sis au 56, rue Martel, au 1, place de la Mairie et au 1500, avenue Bourgogne conformément à la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4);

ATTENDU la séance du comité consultatif d'urbanisme du novembre 2006 à laquelle toute personne intéressée par ces citations a pu faire ses représentations;

ATTENDU l'avis de motion donné le 3 octobre 2006;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le bâtiment situé sur un terrain d'une superficie de 8 035,3 mètres carrés, portant le numéro de lot 2 043 422 du cadastre du Québec, connu comme étant le centre administratif et communautaire, numéro civique 56, rue Martel, est cité « Monument historique ».

Typique des édifices conventuels du XIX^e siècle au Québec, le centre administratif et communautaire comporte trois étages, une charpente de maçonnerie pleine, des fenêtres à battants à larges carreaux et une toiture à deux versants en tôle à baguette, surmontée d'un clocheton de bois.

La valeur patrimoniale du centre administratif et communautaire réside dans son intérêt architectural et son excellent état de conservation. Répertoire à l'inventaire des bâtiments à caractère patrimonial, un intérêt patrimonial supérieur lui est attribué, notamment en raison de son ancienneté, de sa valeur architecturale, de son état d'authenticité et de son implantation stratégique lui conférant un rôle accru dans le milieu.

Les caractéristiques du centre administratif et communautaire liées à son intérêt architectural comprennent notamment :

- Un plan rectangulaire, de dix-huit (18) mètres sur quatorze (14) mètres, auquel s'ajoutent des ailes à chaque extrémité;
- Une volumétrie de trois étages et demi coiffés d'une toiture à deux versants droits ayant une pente d'environ 45° recouverte d'un revêtement métallique assemblé selon une technique de tôle à baguette comportant des tasseaux de bois de forme triangulaire;
- La toiture est surmontée d'un clocheton à colonnades et croisillon sur lequel surplombe une girouette des Forges Cantin;
- Un niveau de rez-de-chaussée dégagé du sol;
- Une charpente en maçonnerie pleine s'appuyant sur une assise en pierres de taille. La charpente de la toiture se caractérise par des pièces de bois sciées formant des fermes avec des entrants retroussés servant de plancher au grenier et des arbalétriers qui reposent sur des sablières au niveau du deuxième étage;
- Une galerie marquise couvrant toute la façade comportant des poteaux, une main-courante, des balustres et des marches en bois ainsi qu'une toiture recouverte d'acier prépeint;
- Quatre-vingt-une (81) fenêtres de bois à battants à grands carreaux comportant une imposte ainsi qu'une allège et un linteau en pierres de taille, onze (11) lucarnes à pignon avec débord ornées d'appliques de bois et deux (2) lucarnes à fronton cintré; les fenêtres sont disposées de façon symétrique;
- À l'intérieur, certaines pièces ont conservé leur recouvrement d'origine fait de planches de bois embouvetées.

Article 2

L'ensemble institutionnel formé de deux bâtiments est situé sur un terrain d'une superficie de 2 723,2 mètres carrés, portant le numéro de lot 2 043 445 du cadastre du Québec, connu comme étant la Mairie, numéro civique 1, place de la Mairie, et l'ancienne caserne de pompiers, numéro civique 1500, avenue Bourgogne, est cité « Monument historique ».

La Mairie de Chambly est construite entre 1912 et 1916 pour les 1000 habitants du Village du Bassin de Chambly lors du mandat de Joseph Trudeau, maire. D'inspiration victorienne néo-classique, l'édifice de deux étages est coiffé d'une toiture pavillonnaire couverte d'un bardeau de bois et surmontée d'un campanile. Le bâtiment de maçonnerie de brique rouge, orné de pilastres à chapiteaux et bas-reliefs. La caserne de pompiers est construite en 1931 pour desservir le Village du Bassin de Chambly. L'édifice en brique se caractérise par sa haute tour de séchage des boyaux. La valeur patrimoniale de l'ensemble Mairie et ancienne caserne de pompiers réside dans leur intérêt architectural et leur excellent état de conservation.

Répertoriés à l'inventaire des bâtiments à caractère patrimonial, un intérêt patrimonial supérieur leur est attribué, notamment en raison de leur ancienneté, de leur valeur architecturale, de leur état d'authenticité et de leur implantation stratégique à l'axe des principales voies de communication, les avenues Bourgogne et Salaberry et la rue Martel, leur conférant un rôle accru dans le milieu.

Les caractéristiques de la Mairie liées à son intérêt architectural comprennent notamment :

- Volume d'environ douze (12) mètres sur seize (16) mètres de deux (2) étages en maçonnerie de brique rouge;
- Pavillonnaire percé d'une lucarne centrale surmontée d'un clocheton de forme hexagonale orné de croisillons, il s'apparente à celui du centre administratif et communautaire sis au 56, rue Martel;
- Rez-de-chaussée surélevé par rapport à la voie publique;

- Façade symétrique et ordonnée, divisée en trois parties par l'utilisation des pilastres jumelés aux angles et au centre du bâtiment. La partie centrale reçoit un traitement architectural particulier, on y retrouve les seules ouvertures du mur, le portique, les escaliers de pierre et la lucarne;
- Deux bandeaux de pierres de taille ceinturent l'édifice. Le bandeau inférieur constitue le socle du pilastre et se compose de pierres en panneresse tandis que, pour le bandeau supérieur, les pierres sont assemblées en boutisse. Sur les autres élévations, un appareillage de briques dessine des motifs en forme de " x ";
- Entre les deux bandeaux, de part et d'autre du portique d'entrée, deux bas-reliefs reprenant des motifs de feuillage sont encadrés par de la brique;
- Entrée principale à portique protégée d'une marquise à fronton supportée par six (6) colonnes de bois aux chapiteaux ioniques en pierre, comportant des motifs à feuillage;
- Le perron et les marches sont faits de pierre provenant de Pont-Viau, fournie par la compagnie Martineau et Fils limitée. Aux coins, trois (3) pierres sculptées présentent les motifs de l'écureuil et de l'élan d'Amérique symbolisant la richesse de la faune et l'ancien territoire de chasse amérindien, et d'un voilier représentant un milieu de villégiature;

Et celles de l'ancienne caserne de pompiers :

- Volumétrie d'un étage à toit plat;
- La tour de séchage est percée à son sommet de quatre (4) ouvertures permettant à l'époque de transmettre l'appel de la sirène. La tour est également percée de quatre (4) ouvertures surmontées d'un oculus;
- Revêtement extérieur en maçonnerie de brique rouge pour chacune des élévations. Les quatre (4) faces de la tour, délimitées par des planches d'encadrement, sont recouvertes de bardeaux d'amiante hexagonaux;
- Un linteau de pierre à la coupe art déco orne la porte de bois originale se trouvant à la base de la tour;
- Un bandeau horizontal de pierre orne la façade et s'intègre à la corniche qui comporte cinq (5) créneaux décoratifs;
- La tour de séchage a un fini intérieur en planches de bois disposées en lattis;
- Le plafond de la grande salle est composé de tôles embossées;
- Le support à tuyau;
- L'échelle de la tour.

(2022, R. 2022-1040-01A, a. 1)

Article 3

Les effets de la citation sont prévus aux articles 127 à 135 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002).

(2022, R. 2022-1040-01A, a. 2)

Article 4

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Alexandra Labbé, mairesse

Me Nancy Poirier, greffière